



DATE DE PUBLICATION : 8 mars 2023

Le directeur délégué de l'antenne économique

Délégation de signature donnée par le directeur délégué de l'antenne économique de Châlons-en-Champagne

Vu la délégation de signature donnée par M. Louis RETORNAZ, directeur départemental de la Marne, le 6 mars 2023 ;

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe GOURMAND, directeur délégué, et de M. Pascal ROBIN, adjoint au directeur délégué, délégation est donnée à M. Jannick PERLOT, responsable du CTPS de Châlons-en-Champagne, et, en cas d'empêchement, à Mme Valérie GODARD, adjointe au responsable du CTPS, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, relatif à l'exercice de l'activité des services des particuliers de la Marne.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 6 mars 2023

Christophe GOURMAND